

[17 novembre](#)

Le Président Robinson dit que le Tribunal mènera à bien sa mission dans un proche avenir

Au premier jour de sa prise de fonction à la tête du Tribunal, le Juge Patrick Robinson se dit honoré d'avoir été choisi comme le sixième Président du TPIY. « Ayant exercé au Tribunal depuis une décennie, je connais très bien ses accomplissements, mais aussi les défis majeurs qui le guettent. Le Tribunal n'a jamais été aussi actif: jamais autant d'accusés ne se sont trouvés dans le prétoire, six procès se déroulant simultanément et un septième étant sur le point de commencer. »

« Alors que la fin des travaux du Tribunal est en vue, la cavale prolongés des deux derniers fugitifs, Ratko Mladić et Goran Hadžić, jette une ombre sur les résultats de l'institution. En tant que Président, je continuerai d'insister sur le fait que le Tribunal ne doit pas fermer ses portes avant d'avoir traduit en justice ces deux fugitifs, qui font partie des accusés du plus haut rang.

Le TPIY a mis la justice internationale sur un cours irréversible et a joué un rôle pionnier dans le développement du droit humanitaire, tant d'un point de vue procédural que substantiel.

Le Tribunal a aussi contribué à la restauration de la Règle de Droit dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Reconnaisant que son rôle était de faire un travail que les juridictions locales n'étaient pas en mesure de mener à bien lors de son établissement, le Tribunal a investi beaucoup d'énergie dans la création de partenariats avec les appareils judiciaires locaux. Cette coopération doit continuer, et s'intensifier, dans la perspective de l'achèvement par le Tribunal de ses travaux

Je suis confiant dans le fait que le Tribunal aura mené à bien sa mission dans un proche avenir. J'espère que, pendant ma présidence, la communauté internationale continuera de lui accorder un soutien aussi appuyé que par le passé. »

[20 novembre](#)

Le Juge Flügge prête serment

La prestation de serment du Juge Flügge (Allemagne) se tient dans la salle d'audience I. Le Secrétaire Général de l'ONU a nommé Christoph Flügge, expert en droit pénal et ancien juge au pénal, en tant que Juge permanent en remplacement du Juge Schomburg, qui a démissionné à la date du 18 novembre.

Un communiqué de presse est accessible sous la référence COV/MOW/1291f sur <http://www.un.org/icty/latest-f/index-f.htm>

[20 novembre](#)

Nouvelle comparution initiale de Stanišić et Župljanin

Míco Stanišić et Stojan Župljanin plaident non coupables des charges nouvelles introduites contre eux dans l'acte d'accusation conjoint. Míco Stanišić plaide par voie de vidéoconférence depuis Belgrade où il est en liberté provisoire.

Míco Stanišić fut ministre de l'intérieur de la Republika Srpska en 1992 et 1993. Stojan Župljanin fut l'officier de police le plus gradé dans la Région Autonome de la Krajina (ARK), établie dans le nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine. Les deux affaires sont jointes depuis le 23 septembre 2008. Les deux accusés le sont de sept chefs de crimes contre l'humanité (persécutions, extermination, assassinats, torture, actes inhumains comprenant le transfert forcé de personnes, et déportation) ainsi que de trois chefs de violations des lois et coutumes de la guerre (assassinats, torture et traitements cruels.)

[21 novembre](#)

Haraqija & Morina: jugement pour outrage sera le 17 décembre...

...à 14h 15, en salle d'audience I.

Les deux accusés ont été en procès du 8 au 11 septembre dernier. Remis en liberté provisoire au lendemain des audiences, ils doivent se reconstituer prisonniers le 15 décembre.

[24 novembre](#)

Le Tribunal jette un pont vers les média de la Serbie du sud et du sud-ouest ...

...en accueillant, pour une semaine, huit responsables d'organes de presse écrite et audiovisuelle locale. Sponsorisée par l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) en coordination avec le Programme d'Information des Communautés Locales, cette visite a pour objectif de rendre la justice internationale plus accessible aux populations de ces régions.

Ces dernières ont été choisies par l'OSCE en raison de la composition hétérogène de leur population: Albanais, Bosniens et Serbes de souche. Tant les organisateurs que les participants s'entendent sur le fait que les médias serbes ont un rôle crucial à jouer dans la reconnaissance du passé.

Les hôtes du Tribunal ont rencontré des fonctionnaires haut placés du Tribunal ainsi que des journalistes qui suivent régulièrement ses audiences, assisté à des procès, et tenu une table ronde avec les porte-paroles du Tribunal et du Bureau du Procureur.

[24 novembre](#)

Le Juge Bonomy élu Président de la Chambre III

Le Juge Iain Bonomy est choisi comme Président de la Chambre de 1^{ère} instance III, en remplacement du Juge Robinson, qui a été élu Président du Tribunal le 4 novembre.

Les Juges Jean-Claude Antonetti et Christoph Flügge font également partie de la Chambre III.

[25 novembre](#)

Affaire de l'hôpital de Vukovar : audiences d'appel les 21 et 23 janvier 2009...

...annonce la Chambre d'appel, présidée en l'occurrence par le Juge Meron, et composée des Juges Güney, Pocar, Liu et Vaz.

Les deux parties avaient fait appel du jugement du 27 septembre 2007 dans lequel la Chambre de 1^{ère} instance (Juge Parker, Président, Juge Van den Wyngaert et Juge Thelin) avait rejeté tous les chefs de crimes contre l'humanité pesant sur les trois accusés, acquittant Miroslav Radić et condamnant Mile Mrkšić et Veselin Šljivančanin à 20 ans et cinq ans d'emprisonnement.

Miroslav Radić fut libéré peu après l'audience de jugement. Le 11 décembre 2007, Veselin Šljivančanin se vit accorder la liberté provisoire jusqu'à l'audience d'appel. La Chambre d'appel prit cette décision en considérant, entre autres facteurs, le fait qu'il avait déjà purgé près de 90% de sa peine.

[26 novembre](#)

Ajournement jusqu'au 12 janvier du procès Prlić et al.

La défense de Jadranko Prlić finit de faire comparaître ses témoins, à l'exception d'un expert qui sera entendu le 12 janvier 2009.

Premiers à être entendus dans cette affaire complexe qui ne compte pas moins de six accusés, les défenseurs de Jadranko Prlić ont commencé à présenter leurs moyens le 6 mai 2008, appelant 19 témoins. Le second accusé à présenter sa défense sera Bruno Stojić, dont les défenseurs prendront la parole dans la semaine du 19 janvier.

[28 novembre](#)

Florence Hartmann en procès pour outrage en février 2009

La Chambre Spécialement Désignée émet une Ordonnance fixant la date du procès de Florence Hartmann pour outrage à la cour.

Les audiences se tiendront les jeudi 5 et vendredi 6 février 2009, dans la salle d'audience 1, de 9h à 13h 45 et de 14h 15 à 19h.

**LE PROCHAIN NUMERO DU TPIY EN BREF PARAITRA LE LUNDI 22 DECEMBRE,
PREMIER JOUR DE LA PAUSE JUDICIAIRE QU'OBSERVERONT LES CHAMBRES
JUSQU'AU LUNDI 12 JANVIER 2009.
VEUILLEZ TROUVER CI-DESSOUS LE CALENDRIER DES AUDIENCES QUI SONT
PREVUES JUSQU'AU VENDREDI 19 DECEMBRE.**

CALENDRIER DES AUDIENCES: 1^{er} DECEMBRE – 19 DECEMBRE 2008

LUNDI 1 DECEMBRE

Salle d'audience I 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience II 12:00 – 13:00, **Boškoski & Tarčulovski**, Conférence de mise en état,
14:15 – 19:00, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

MARDI 2 DECEMBRE

Salle d'audience I 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience II 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès
14:15 – 19:00, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

MERCREDI 3 DECEMBRE

Salle d'audience I 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience II 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès
14:15 – 19:00, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

JEUDI 4 DECEMBRE

Salle d'audience I 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience II 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès
14:15 – 19:00, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

VENDREDI 5 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

LUNDI 8 DECEMBRE

Vacances – Eid-al Adha

MARDI 9 DECEMBRE

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès
14:15 – 19:00, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès

MERCREDI 10 DECEMBRE

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić&Lukić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès

JEUDI 11 DECEMBRE

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić&Lukić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Popović et al**, Procès

VENDREDI 12 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

LUNDI 15 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

MARDI 16 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

MERCREDI 17 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 15:15, **Haraqija & Morina**, Jugement
15:45 – 19:00, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

JEUDI 18 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Momčilo Perišić**, Procès
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

VENDREDI 19 DECEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 116 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 116 d'entre elles : dix ont été acquittées, 57 condamnées (quatre sont en attente de transfert pour purger leur peine, 27 sont en cours d'exécution de peine, 24 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 45 accusés : dix sont en appel, six sont en attente de jugement de première instance, 20 sont en procès, et sept en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 29 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef LPTV : Christian Chartier
Assistante: Gea van der Werf

Marina Caron a participé à la préparation de ce numéro du TPIY en Bref.

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.